

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2047

Artikel: Initiative Ecopop: un texte inacceptable et mal traduit : après la lutte contre l' "immigration de masse" menée par l'UDC, voici qu'Ecopop veut stopper la "surpopulation"

Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Initiative Ecopop: un texte inacceptable et mal traduit

Après la lutte contre l'«immigration de masse» menée par l'UDC, voici qu'Ecopop veut stopper la «surpopulation»

Yvette Jaggi - 20 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26163>

Le 30 novembre prochain, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative populaire [«Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles»](#), lancée par l'association Ecologie et Population (Ecopop). Les Suisses voteront donc une fois de plus sur la limitation du nombre des étrangers admis dans leur pays, moins de dix mois après le 9 février.

Mais Alémaniques et Tessinois ne voteront pas sur la même limitation que les Romands. La faute à une incompatibilité entre les versions de l'initiative dans les trois langues officielles dont ni le Conseil fédéral ni les parlementaires ne semblent s'être aperçus.

Or cette erreur a son importance. Elle aura même un effet inédit en politique suisse, contraire à une tendance vérifiée d'un scrutin à l'autre. En l'occurrence, les citoyens qui diront *Ja* ou *Si* à Ecopop voteront pour une limitation en réalité moins sévère que celle proposée aux francophones! Ces derniers, traditionnellement plus ouverts en matière d'immigration, auront à se prononcer sur un texte bloquant de fait le solde migratoire à un niveau plus de cent fois inférieur à celui du plafond envisagé par les initiants (voir [l'article suivant](#)).

Fédéralisme et cohésion nationale obligent, les trois principales langues officielles ont une portée égale. Ainsi, les textes législatifs fédéraux sont normalement promulgués et publiés simultanément en allemand, en français et en italien. Chacune des versions linguistiques est considérée comme texte original, avec les risques de confusion juridique que cette absence de hiérarchie peut entraîner. S'agissant du texte d'initiatives populaires, l'interprétation se fait dans le sens bien compris des intentions de leurs auteurs.

Dans cette affaire de traduction infidèle, on doit souligner la responsabilité considérable de la Chancellerie fédérale qui, selon la [loi](#), *«examine la concordance des textes et, le cas échéant, procède aux traductions nécessaires.»* La décision qui donne le coup d'envoi de la récolte de signatures conclut des échanges informels entre l'administration fédérale et les initiants. Durant cette étape, les questions de formulation et de sens pouvaient et devaient être clarifiées avec les initiants – en consultant si nécessaire des spécialistes du domaine. Inutile de préciser que la traduction officielle doit être effectuée ou vérifiée avec moins de négligence que dans le cas de l'initiative Ecopop.

Dans son [message](#) sur cette initiative, le Conseil fédéral fonde de toute évidence son interprétation (p.7807) sur la version allemande. Avec raison: le siège de l'association se trouve à Winterthur ZH, son secrétariat à Effingen AG, le comité d'initiative se compose de dix membres, tous domiciliés dans les deux cantons précités ou en Suisse orientale, les deux tiers des 120'000 signatures récoltées l'ont été dans cinq cantons alémaniques (Zurich, Berne, Argovie, Lucerne et St-Gall). La part des Romands est mineure à tous les niveaux: 6,3% des signatures valables, un seul membre sur quatorze au comité de patronage (*«Dr. Philippe Roch, Russin GE»*). Pour ne rien dire du [site](#) Internet dont les versions française et italienne demeurent lacunaires.

Inutile de s'illusionner: le faible ancrage de l'initiative Ecopop en Suisse romande ne l'empêchera pas d'y obtenir un résultat qui s'ajoutera à celui, à coup sûr meilleur, qu'elle réalisera outre-Sarine.

De toute manière, l'interprétation établie, moins restrictive que la version française, devrait prévaloir en cas d'acceptation de l'initiative populaire. Maigre consolation en vérité. Car une telle éventualité, survenant après le

vote du 9 février, en aggraverait encore les effets nuisibles et entraînerait l'introduction d'un système de contingentement pour toutes les catégories d'autorisations de séjour de plus d'une année.

Elle ouvrirait la voie à une Suisse recroquevillée sur son économie intérieure, isolée au milieu de l'Europe et dans le monde.

Même justement interprété à

défaut d'être correctement traduit, le texte d'Ecopop n'en reste pas moins cet «*affront à l'intelligence humaine*» dénoncé dans ces colonnes ([DP 1974](#)) dès le lendemain du dépôt de l'initiative.

Attention: initiative surréaliste en français

Les mots et les termes techniques ont un sens et ils méritent d'être utilisés en connaissance de cause, par les rédacteurs comme par leurs traducteurs

Invité: Jacques Menthonnex - 20 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26166>

L'initiative [«Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles»](#) aurait plutôt dû s'intituler «*Oui à un texte que personne n'a vraiment lu*». Malgré la lecture des initiants et des signataires, les contrôles de l'administration, l'analyse des journalistes et des politiciens, personne ne semble avoir réalisé que la version française du texte ne correspond pas, sur l'essentiel, aux versions allemande et italienne.

Sur la base de la version allemande ou italienne, je constate (à l'al. 2 de l'initiative) que les initiants demandent que la population résidente permanente en Suisse n'augmente pas de plus de 0,2% par an, sur une moyenne de 3 ans, en raison de l'immigration. Dans les conditions actuelles, le solde migratoire devrait donc se limiter à 0,2% de huit millions d'habitants, soit +16'000. On retrouve bien là le chiffre évoqué par les initiants dans leurs commentaires.

différent: «*La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2% par an sur une moyenne de trois ans.*» Ainsi, dans cette version, le taux de 0,2% s'applique à l'accroissement de la population exprimé en nombre absolu et non par rapport à la population totale. Pour satisfaire cette exigence dans les conditions de natalité et de mortalité actuelles, le solde migratoire annuel doit être limité à +35 personnes. Autant dire pratiquement à zéro. Donc rien à voir avec les +16'000 correspondant à la version allemande!

De plus, logiquement, avec le niveau de migration prôné par Ecopop dans la version française, le nombre de femmes aux âges féconds diminuera (compte tenu du niveau actuel de la fécondité) et la structure par âge de la population vieillira. Ainsi l'accroissement naturel diminuera, puis deviendra négatif. L'accroissement de la population deviendra aussi négatif et donc, si on applique la version française de l'initiative, le solde migratoire devra lui aussi être négatif (0,2% d'un nombre négatif est négatif). Ainsi l'initiative imposera à la Suisse de se vider de ses habitants lorsque le nombre de décès sera supérieur à celui des naissances! Que légèrement, il est vrai, mais cette proposition devient franchement étonnante... et n'a en tout cas rien à voir avec la version présentée en allemand.

	situation 2013 nombre (% de la pop.)	Initiative ECOPOP texte en français	texte en allemand
Accroissement naturel (1)	17'200 (0.2 %)	17'200	17'200
Solde migratoire (2)	80'400 (1.0 %)	≤ 35	≤ 16'000
Accroissement de la population (3)	97'600 (1.2 %)	≤ 17'235	≤ 33'200
Part de l'accroissement de la pop. attribuable au solde migratoire	80'400/97'600 = 82 %	≤ 0.2%	
Augmentation du taux d'accr. de la pop. en raison des migrations	1.0%		≤ 0.2%

1) naissances - décès : source OFS pour 2013, cette situation est conservée pour les calculs
2) Immigration - émigration : initiative : max selon l'un ou l'autre texte
remarque: 35/ 17'235=0.2 % et, pour la version allemande, 16'000/ 80'000 hab. = 0.2 %
3) somme des deux premières lignes

Mais, avec la version française, le texte est très